

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

6 DÉCEMBRE 2013

PROJET DE DÉCRET

-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES AUX FONDS
BUDGÉTAIRES FIGURANT AU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À LA CULTURE, À L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE
ET DE PROMOTION SOCIALE, À L'AGENCE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES ET À LA RECHERCHE(1)

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

PAR **MME JOËLLE KAPOMPOLÉ.**

(1) Voir Doc. n°571 (2013-2014) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de M. le ministre Marcourt, partim pour ce qui concerne ses compétences	3
2	Discussion et examen des articles relevant de la compétence de la Commission	3
3	1.3. Vote	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur a examiné au cours de sa réunion du 6 décembre 2013(2), le projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, aux Bâtiments scolaires et à la Recherche.

1 Exposé de M. le ministre Marcourt, partim pour ce qui concerne ses compétences

M. le ministre Marcourt déclare que les articles du décret-programme qui concernent le département de l'enseignement supérieur sont regroupés sous les titres IV et V.

Ces derniers s'inscrivent dans la droite ligne de ceux examinés lors des travaux relatifs au 1er ajustement 2013. Il y a, cependant, deux changements :

- 1° pour 2013, la traduction d'une indexation nulle des dépenses organiques, sauf bien entendu pour les 90 % des enveloppes dévolues aux universités et aux hautes écoles ;
- 2° pour 2014, le report du refinancement des universités d'une année.

2 Discussion et examen des articles relevant de la compétence de la Commission

Mme de Coster-Bauchau pose deux questions à M. le ministre Marcourt au sujet de ce projet de décret-programme.

Sa première question concerne l'article 24 qui stipule que le montant de base est adapté afin de tenir compte des mesures d'économie décidées par le Gouvernement. Vu l'adoption du décret « paysage », elle demande pendant combien de temps

cette mesure sera appliquée. Est-ce jusqu'en septembre ou pas ?

Sa deuxième question est d'ordre technique et porte sur les articles 45 et 47. Elle se demande si la référence à l'article 45 n'est pas incomplète (il s'agit du 2ème alinéa). Et à l'article 47, elle rappelle que le groupe MR avait déjà signalé l'an dernier qu'il y avait peut-être une erreur de référence dans la loi du 29 mai 1959 (il ne s'agit pas de l'article 57 bis mais du 57 quater).

M. le ministre Marcourt répond, concernant l'article 24, que dès la fin des académies, les montants seront transférés auprès des établissements individuellement.

Son collaborateur vérifiera les questions d'ordre technique.

Les informations sont transmises aux membres de la commission des Finances, compétente pour éventuellement corriger le texte.

La discussion et l'examen des articles relevant de la compétence de la Commission sont clos.

3 1.3. Vote

Conformément à l'article 70, § 4 du Règlement, la Commission recommande par 9 voix contre 3, l'adoption par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport du projet de décret-programme portant diverses mesures relatives aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, à la Culture, à l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, à l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, aux Bâtiments scolaires et à la Recherche - partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse,

J. KAMPOPOLE

Le Président,

B. LANGENDRIES

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Collignon, Mme El Yousfi, Mme Kapompolé, M. Lenzini, Mme Morreale, Mme Bertieaux, M. Brotchi, Mme de Coster-Bauchau, M. Hazée, Mme Saenen, M. Langendries (Président), M. de Lamotte

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur

M. Drakidis, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt

M. Crepin, collaborateur au cabinet de M. le ministre Marcourt

M. Bresoux, représentant de la Cour des Comptes

M. Pirenne, collaborateur du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR

M. De Keyser, collaborateur du groupe cdH